

# Optimisez vos déductions fiscales : le dossier complet pour vos travaux de maison

---

## Les documents comptables indispensables

- **Facture détaillée** : elle doit impérativement mentionner l'adresse exacte du chantier, la nature précise des travaux, les caractéristiques techniques des équipements, le détail des fournitures et de la main-d'œuvre, ainsi que la TVA appliquée.
- **Devis signé** : conservez une copie du devis accepté et signé, détaillant l'ensemble des travaux prévus et leur conformité aux critères d'éligibilité fiscale.
- **Preuve de paiement** : gardez une trace du paiement effectif (copie du chèque, virement bancaire ou relevé de compte) correspondant exactement au montant débité.

## Justificatifs techniques et certifications

- **Certification RGE** : pour les travaux d'économie d'énergie, conservez l'attestation de certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de l'entreprise valide au moment des travaux.
- **Fiches produits** : pour les équipements spécifiques (ex: chaudière), gardez la notice technique justifiant que le matériel respecte les seuils de performance requis.
- **Attestation fiscale annuelle** : pour les travaux de services à la personne, conservez l'attestation fournie par l'organisme prestataire.

## Autorisations et aides financières

- **Dossier d'urbanisme** : si vos travaux le nécessitent, conservez la copie de la déclaration préalable ou du permis de construire, ainsi que la déclaration d'achèvement des travaux.
- **Justificatifs d'aides** : gardez les preuves de versement des aides reçues (MaPrimeRénov', CEE), car le crédit d'impôt se calcule sur les dépenses nettes restant à votre charge.

## Durée de conservation

- **Délai de prescription** : conservez l'ensemble de ces justificatifs jusqu'au 31 décembre de la 3ème année suivant celle du dépôt de votre déclaration 2042-RICI.